L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 9 MAI 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE
Journal quotidien, une année d'avance.........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.........$5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mots, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle. Orleans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

A VENDRE—Le steamer PATRICK HENRY, ses apparaux, agrès et meubles, tel qu'il se trouve maintenant sur l'autre bord du fleuve, est offert en vente à bon marché, en s'adressant immédiatement à
JOHN HALL,
8 mai. Agent des propriétaires.
P. S.—Le P. H. conviendrait à ceux qui ont l'intention de bâtir un petit steamer, ayant deux bonnes bouilloires à vapeur, trois bouilloires, le tout en bon ordre, ses chaînes, ancres, poulies, meubles, &c.

A VENDRE—[illegible] le steamer WAVERLY, sera solide et tirant peu d'eau. WAVERLY sera vendu ou affrété à des termes raisonnables. Pour plus d'informations, s'adresser à bord, au pied de la rue St. Louis.

POUR LES ATTAKAPAS—Le vapeur WAVERLY, capitaine S. T. Smith, partira pour Saint Martinville, tous les jeudis, à 10 heures A. M., prenant du fret et des passagers pour Pattersonville, Franklin, Nouvelle Ibérie et tous les ports intermédiaires sur le Tèche. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
DARBY & TREMOULET, ou
CHARLES DUBLANC.
21 av.

Le capitaine J. M. SCOTT, ayant acheté le superbe vapeur BELLE CREOLE, s'est engagé à continuer l'honneur d'informer ses amis et le public que ledit vapeur fera des voyages réguliers au BAYOU SARA, partant de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches et Mercredis, à 10 heures du matin, et du Bayou Sara tous les Lundis et Vendredis, à douze heures du matin.
La Belle Creole dans ses voyages du mercredi se rendra jusqu'à Tunica.
Le capitaine Scott sollicite respectueusement le patronage de ses amis.
La BELLE CREOLE partira positivement dimanche prochain, 12 courant.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord.
9 avril

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ÉTÉ.
BATEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. BAIRD.
Conformément au contrat passé pour cette route, à dater du 1er mars, le bateau à vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis, à 10 heures A. M. (en place du Brilliant) et opérera son retour de Bayou Sara, tous les lundis et vendredis, à 10 heures A. M. se chargeant de la malle les jours ci-dessus mentionnés.
Le public peut compter que le Clinton continuera ses voyages pendant tout l'été, et le capitaine Baird sollicite respectueusement la continuation du patronage de ses amis et du public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
W. H. AVERY.
N. B. Le mercredi, le Clinton ira jusqu'à Fort Adams, et partira de ce dernier port, tous les jeudis après midi.
24 fev.

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE.
No. 62, Vieille Levée, près l'encoignure St. Louis.
On se charge à ce bureau de faire remorquer des bâtimens allant prendre un chargement soit au haut ou au bas de la côte, de le conduire avec la plus grande promptitude et aux prix les plus modérés. Les armateurs et autres qui ont beaucoup de fret à faire prendre soit de leurs magasins, entrepôts ou chantiers, trouveront leur intérêt de s'adresser à ce bureau, qui se chargera de le faire transporter le long des navires tout ce qu'on voudra y faire embarquer. Ils gagneront ainsi considérablement sur les frais de transport sur des drays. Les marchandises mises à bord les bateaux du soussigné peuvent être assurées à un taux excessivement bas.
ROBERT MURPHY,
11 mars. No 62, Vieille Levée.

POUR LA BALIZE et les ports intermédiaires. Le steamer MUSIC, capitaine J. Martin.—Le beau steamer ci-dessus mentionné a été acheté expressément pour faire les voyages ci-dessus pendant la saison. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDI matin à 10 heures, et partira de la Balize tous les lundis matin à 10 heures et arrivera en ville le mardi soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LAROSE,
[illegible]

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.
Le steamer FAME, capitaine A. Hegas, a été acheté expressément pour ces voyages et partira pendant toute la saison pour le port ci-dessus, quittant la Nouvelle-Orléans tous les mercredis après midi, à 5 heures. Il ne sera fait aucun crédit après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à
BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.
[illegible]

POUR ST. MARTINVILLE (ATTAKAPAS)—Le steamer BATESVILLE, capitaine J. Labarthe, partira pour le port ci-dessus dimanche prochain, 10 courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
DARBY & TREMOULET,
9 mai. 21 Vieille Levée.

POUR NEW-YORK—Le navire [illegible] FLORENCE, capitaine [illegible], ayant une bonne [illegible] de ses dites du Triangle, [illegible]
J. W. STANTON & Co.
[illegible] Magazine et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Le navire GENESEE, capitaine Minott, est actuellement en chargement et n'a besoin que de 75 balles de coton pour compléter son chargement, partira sous 4 jours. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
J. E. WOODRUFF, 60 Camp.
2 mai

POUR NEW-YORK—Chargeant à la Fayette—Le navire MERCHANT, capitaine Jordan, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu de jours. Pour balance de fret, s'adresser à
RICKER & PEARSON,
2 mai. 62 Camp.

POUR NEW-YORK—Le paquebot INDIANA, capt. James S. Bennett, est maintenant en chargement, partira sous peu, pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou pour passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co.
30 av. Encoig. Magazin et Lafayette.

POUR BOSTON.—Le navire paquebot MATTAKEESET, capitaine Wadsworth, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
28 av. RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON.—La barque [illegible], capitaine Dicks, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
21 avril. 93, Commune.

POUR BORDEAUX.—Le navire français L'EDOUARD, fin voilier et classe A. No. 1, partira positivement le 10 de mai. Pour fret de quelques centaines de balle de coton ou passage, s'adresser au capitaine, No. 162, à bord, ou à
CHARLES KOCK,
20 av—24. No. 22, Bank Place.

POUR LE HAVRE.—Le navire EUROPE, capitaine Barker, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
9 mai. 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire ALESTO, capitaine Cook, partira sous peu. Pour fret de 250 balles coton, ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
8 mai. 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Fera voile le 15 de ce mois, le splendide navire MEMPHIS, paquebot régulier, capitaine Banker. Ce navire est maintenant en charge. Pour fret ou passage, la distribution et l'ameublement ne laissant rien à désirer, s'adresser au capitaine Banker, à bord du navire, qui est au quai en face le marché aux legumes, ou à
AARON COHEN,
7 mai. 90 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire LEODES, capitaine Robbins, partira sous peu. Pour fret de 250 balles coton, ou pour passage, s'adresser à
9 mai. L. H. GALE, 93 Commune.

POUR CADIX—Le navire JAS. H. SHEPHERD, capitaine Redman, partira sous peu—Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
9 mai. L. H. GALE, 93 Commune.

POUR VENISE—Le navire PERSIAN, capitaine Robbins, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, 3me municipalité ou à L. H. GALE,
9 mai. 93, Commune.

PASSAGE POUR LE HAVRE—Le navire paquebot, fin marcheur, SHAKESPEARE, capitaine Rose, partira vers le 15 courant. Ce navire a des aménagements qui ne le cèdent à aucun autre, tant à la chambre qu'à l'entrepont. S'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux legumes de la 1re municipalité, ou à L. H. GALE,
6 mai. 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, HANOVER, capitaine Drummond, partira sous peu de jours. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à L. H. GALE,
29 av. 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier NESTOR, capitaine Moses, partira très incessamment. Pour fret de 200 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à
29 av. L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot TAGLIONI, capt Geo. L. Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capt à bord, ou à JENKINS & TIGLER,
24 av. 7, Royale.

POUR LONDRES—Le navire EMMWATTS, cap' Snow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. H. GALE,
21 av. 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le 20 courant—Le beau navire HARVARD, capitaine John F. Corliss, partira comme ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage seulement, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, au bas de la rue de l'Hôpital, ou à L. H. GALE,
9 mai. 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement—La barque TALISMAN, capitaine James, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
9 mai. L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire OHIO capitaine Bird, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, ou pour du fret lourd, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier [illegible], capitaine Jamieson, partira sous peu. [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire PACIFIC, [illegible]

POUR LIVERPOOL—[illegible]

POUR LIVERPOOL—[illegible]

POUR LA HAVANE—[illegible]
REYNAUD, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 9 MAI 1846.

L'éclatante réception qui a été faite à D. WEBSTER dans le Massachusetts, les marques spontanées d'estime que lui a données la presse de toutes les parties de l'Union, enfin le noble hommage que lui a rendu un adversaire politique, l'ont déjà vengé à l'avance des indignes attaques de CH. J. Ingersoll, et l'enquête qui se poursuit par l'ordre de la Chambre des Représentans, ne fera, nous l'espérons, que mettre en pleine lumière l'intégrité de l'ex-secrétaire d'Etat et l'infamie de son accusateur.

Le résultat de cette enquête fut-il même entièrement contraire à celui que nous attendons, une tache ineffaçable n'en resterait pas moins attachée au nom de CH. J. INGERSOLL. En effet, à part de la valeur de son accusation, il faut considérer la manière dont il s'est procuré les élémens sur lesquels il prétend l'appuyer. M. INGERSOLL est allé au département d'Etat; il a eu accès, Dieu sait par quels moyens! à des comptes, à des procès-verbaux, à des pièces authentiques qui doivent rester secrètes; il en a fait des extraits; il en a pris des copies; et ces renseignemens qu'il ne doit qu'à l'abus de confiance le mieux caractérisé, qu'à une sorte de larcin, il prétend les mettre sous les yeux du public, lorsque le Président lui-même, guidé par de hautes et justes considérations, a cru devoir les refuser à la Chambre.

Certes il y a dans une pareille conduite de quoi flétrir une réputation plus intacte que celle du représentant de la Pennsylvanie. Il aura beau faire, il aura beau dire: il ne pourra ni excuser, ni pallier l'acte inouï auquel l'a poussé sa haine contre un des hommes qui honorent le plus les Etats-Unis; et si la Chambre comprend son devoir, elle punira d'une façon exemplaire celui de ses membres qui n'a pas craint de se dégrader par un si odieux scandale. Il y va d'ailleurs de l'intérêt général; il ne s'agit pas ici seulement de M. WEBSTER, mais qu'on songe aux conséquences que pourrait entraîner un pareil précédent, s'il n'en était point fait bonne et prompte justice. Si M. INGERSOLL a pu soustraire impunément les secrets du département d'Etat dans une affaire toute personnelle, qui empêchera qu'un beau jour un autre membre du Congrès ne vienne aussi les surprendre, lorsqu'il s'agira de sujets bien plus importans, au milieu, par exemple, d'une grande négociation avec une puissance étrangère! Qui nous garantira de désordres aussi graves, lorsqu'une fois on aura laissé la porte ouverte!

Nous attendrons donc avec impatience le résultat de l'enquête et la décision de la Chambre. Nous avons la conviction, nous le répétons, que la réputation de DANIEL WEBSTER sortira intacte de l'épreuve à laquelle elle va être soumise: nous nous en réjouirons sincèrement; bien plus, malgré notre peu de sympathie pour les hommes de son espèce, nous nous réjouirions presque aussi sincèrement si M. INGERSOLL pouvait n'avoir à se reprocher qu'un accès d'ardeur dans sa haine: si en un mot il n'avait point sali son caractère d'homme et de représentant. Nous n'aimons la dégradation nulle part, pas même chez nos adversaires politiques.

TROUPES DES ETATS-UNIS.—Le bateau à vapeur *Hannibal* est arrivé hier de St.-Louis, ayant à bord 212 hommes de troupes des Etats-Unis, faisant partie du premier Régiment d'Infanterie, aux ordres du colonel Wilson. Ces troupes viennent des Casernes de Jefferson.

Hier après-midi, nous avons vû s'embarquer pour aller aux casernes, deux compagnies des LOUISIANA VOLUNTEERS. Elles faisaient l'admiration de tous ceux qui étaient au ferry, par leur bonne tenue et leur discipline.

En outre des compagnies déjà organisées, il s'est formé un autre corps composé d'Allemands, au nombre de 96 hommes, sous le commandement du capitaine C. Wisth, qui forme une seconde compagnie et sur le rôle de laquelle se trouvent déjà inscrits 20 noms. *Les Louisiana Fusiliers*, autre compagnie d'Allemands, forte de 50 hommes, s'organise en ce moment.

Dans la journée d'hier, il est arrivé du Bayou Sara 20 hommes, qui ont été envoyés aux casernes. Il doit y avoir là, en ce moment, 1000 à 1200 hommes prêts à partir.

Les deux Compagnies levées par la Légion de la Louisiane, et passées au service des Etats-Unis, ont pour officiers, savoir:

Compagnie des GARDES D'ORLÉANS—Capitaine P. Soniat; 1er Lieutenant, Mary; 2nd Lieutenant O. Labatut.

Compagnie des ECLAIREURS D'ORLÉANS—Capitaine E. Crévon; 1er Lieutenant, Devilliers; 2nd Lieutenant, Duffy.

M. Joaquin Viosca, ex-capitaine des Cazadores, [illegible] de donner une nouvelle preuve de patriotisme, [illegible] une dizaine d'hommes pour remplir les [illegible] la compagnie du capitaine Crévon; afin de hâter le recrutement de ces dix hommes, il s'est chargé d'ajouter, à ce qu'accorde l'Etat, $10 pour chaque [illegible].

Aux dames de la Nouvelle-Orléans.

Les dames qui désirent contribuer à l'achat de DRAPEAUX pour être présentés aux corps de Volontaires qui s'organisent en ce moment, sont respectueusement invitées à envoyer leurs offrandes, soit à Mme Kernan, à l'encoignure des rues Douane et Chartres, ou bien à Mme Voizin, 54 Chartres, Mme Fryer ou Mme Bannister, encoignure Royale et Bienville, qui ont bien voulu se charger des listes de souscriptions.

Que veut donc dire le *Courrier* en parlant de *fausses accusations*, et de *faits qu'on n'a pas osé contredire!* Rétablissons les bases de la discussion une fois pour toutes.

Après les élections municipales, le *Courrier* se mit, le bon apôtre! à prêcher la tolérance et à flétrir les destitutions pour cause d'opinion politique. Et à cette occasion nous lui prouvâmes, soit dit en passant, qu'il n'avait pas toujours tenu ce langage.

Lundi dernier, le Conseil Général destitue un whig pour donner sa place à un locofoco. Pour être conséquent avec lui-même, le *Courrier* aurait donc dû blâmer cet acte du Conseil. L'a-t-il fait? non: il a gardé le silence. Or, on connait le proverbe "qui ne dit rien consent."

En présence de ce simple exposé dont l'exactitude est incontestable, toute réponse sérieuse est impossible. Et cela explique pourquoi le *Courrier* s'est jeté, voulant répondre, dans les plus extravagantes divagations.

Théatre d'Orléans.

Est-il besoin de rappeler à nos lecteurs que c'est ce soir qu'a lieu la représentation au bénéfice de Mlle Calvé. Depuis longtemps déjà se préparent les élémens de cette fête qui devra être pour notre prima Donna un véritable triomphe. Ce soir la vive sympathie que l'élégance et la grâce de ses créations ont toujours excitée, surtout parmi les dames qui font la mode au théâtre, pourra éclater à propos. La bénéficiaire a eu le talent d'ajouter encore à l'intérêt qu'elle excite toujours, et de rajeunir la curiosité en paraissant dans un des meilleurs rôles d'opéra comique de son répertoire, et dans un petit tableau que la circonstance rendra de nouveau piquant. *Le Barbier* et le *Petit Matelot*, tels sont les deux personnages qui termineront cette galerie si variée. Les bravos et les fleurs commenceront cette série, nous allions dire, cette guirlande de rôles que Mlle Calvé tresse parmi nous, depuis tantôt huit ans. Ce soir donc, en attendant Monte-Christo.

Le *Caledonia*, parti de Boston le 1er courant, a emporté la nouvelle de l'adoption de la résolution relative à l'Orégon; vers le milieu de ce mois cette nouvelle arrivera en Angleterre; et nous pourrons connaître d'ici à cinq ou six semaines, l'effet qu'elle aura produit. Il ne saurait manquer d'être salutaire.

Nous voyons par un *Extra du St.-Landry Whig* du 7, que notre candidat M. Cook, a été élu Sénateur de St.-Landry et Calcasieu, à une majorité de 7 voix.

Chronique Locale.

VOL ET FAUX.—James H. Valentine a été arrêté hier, par la police de la première Municipalité, sous l'accusation d'avoir fabriqué un ordre pour livrer une caisse de vêtemens, à bord du bateau à vapeur Hempstead, appartenant à Thomas Vanhom. Après examen, Valentine a été envoyé à la Cour Criminelle.

—Mary Ann McDonough a été arrêtée hier, sous l'accusation 1o. d'avoir versé une bouillotte de café brûlant sur Helen Moss, et de l'avoir brûlée; 2o. d'avoir forcé la malle de la même personne, pour lui voler des hardes. Elle sera examinée ce matin devant le recorder Génois.

—H. Duplan a été arrêté hier, sur une plainte portée contre lui par Louis Aveline, marchand de chaussure rue Royale, No. 139. Il résulte de la plainte que Duplan, qui était teneur de livres chez M. Aveline, a fait plusieurs ventes sans en rendre compte, en s'en appropriant l'argent. Le chef s'étant aperçu de cet abus de confiance, Duplan consentit à payer huit piastres [illegible], et $18 le 8 de ce mois, hier, à condition qu'on ne le poursuivrait pas. Mais hier, il s'en fut au magasin avec sa femme, et, au lieu de payer ce dont on était convenu, il maltraita M. Aveline.

Duplan a donné $500 de cautionnement pour assurer sa comparution devant le recorder Génois.

—Il résulte d'une enquête du Coroner Spedden, [illegible] dans le fleuve, en face des Casernes, [illegible] dont on ignore le nom, mais [illegible]. Sa chemise était marquée [illegible]

[illegible] Hugh Turley, la première [illegible] de complicité, [illegible] devant le recorder [illegible]

[illegible] $500 à M. Capo-[illegible]

ACCIDENT.—Hier après midi, un enfant de M. Gaubet, âgé de 7 ans, s'amusant à pêcher, tomba dans le canal près du pont de la rue Villeré. Heureusement que M. Francisco Pereyras, propriétaire du café à l'encoignure des rues Marais et Carondelet, se trouvait près de là et se jeta à l'eau immédiatement. Il retira l'enfant qui était enfoncé dans la vase. M. Gaubet exprime publiquement la reconnaissance qu'il doit à M. Pereyras.

LEGISLATURE D'ETAT.
8 mai 1846.

Le SENAT n'a pas siégé.

CHAMBRE.—Une pétition demandant l'amélioration de la Rivière Sabine, est renvoyée au comité des améliorations.

Une pétition demandant l'établissement d'un siège de justice dans la paroisse de Sabine, est renvoyée au comité des affaires paroissiales.

M. Mather présente une résolution chargeant le comité des relations fédérales de s'enquérir des causes de l'irrégularité de la malle. Adopté.

M. Conrad présente un bill déterminant l'époque des élections des greffiers des Cours de district dans la paroisse de Jefferson.

On adopte une résolution nommant des commissaires chargés de tracer une route du Mississipi à la rivière Ouachita.

M. Vason demande qu'on s'occupe du bill relatif aux greffiers des Cours de district de la Nouvelle-Orléans. Sur motion de M. [illegible]rad, on ordonne l'impression du bill du Sénat sur le même sujet.

On prend ensuite en considération le bill relatif aux exécutions capitales. Il dispose qu'à partir du 1er juillet prochain les exécutions capitales seront faites dans les murs de la prison et ne seront point publiques. En comité général le bill est adopté, sauf de légers amendemens.

M. Tuomey présente un *substitut* portant que la peine capitale est abolie et remplacée par l'emprisonnement perpétuel.

Après une longue discussion, M. Tuomey retire son substitute et les deux premières sections sont adoptées.

M. Derbès présente une section additionnelle à l'effet d'excepter des dispositions de la présente loi les esclaves condamnés à mort. Déposé sur le bureau par 38 contre 28.

M. Avery présente une autre section donnant pouvoir à la Cour de décider si un esclave condamné à mort sera ou non exécuté en public. Une motion de déposer cette section sur le bureau est repoussée par un vote de 25 oui contre 36 non.

M. Campbell dit que la section tend à faire rejeter le bill ou du moins à en neutraliser les effets. Il croit que l'air de mystère dont on entourerait les exécutions secrètes ferait plus d'impression sur la population noire qu'une exécution publique. Par ce motif il voudrait appliquer dans tous les cas l'exécution privée ou secrète à cette classe de la population.

L'amendement est mis aux voix, 39 membres votent oui, 25 votent non; mais le président décide que le bill est à sa troisième lecture et qu'il ne peut par conséquent être amendé qu'à la majorité des deux tiers.

Le bill est ensuite adopté; 38 oui 24 non.

On reprend ensuite le bill des élections. La 30e section relative au mode de procéder en cas d'un égal partage de voix, donne encore lieu à discussion. Enfin on adopte un amendement de M. Phillips portant qu'en cas d'un égal partage de voix entre deux candidats, l'élection sera renvoyée au peuple après dix jours de notice sans proclamation.

Section 31. Tout commissaire qui recevra des votes illégaux sera passible d'emprisonnement et d'amende. Adopté.

32. Charge le shérif de faire les retours—Si le shérif est candidat ce sera le coroner. Adopté.

33. Le gouverneur annoncera les élections pendant six semaines en anglais et en français. Adopté.

34. Est relative au mode de remplir les vacances soit dans la Chambre soit dans le Sénat. Adopté.

35 et 36. Relatives au mode de contester les élections sont effacées du bill.

37. Les membres du Congrès seront élus comme les représentans et sénateurs de l'Etat. Adopté.

38. L'élection du président se fera le mardi qui suivra le premier lundi de novembre. Adopté.

39. Il sera du devoir de l'avocat général et des avocats de districts de poursuivre ceux qui violeraient cette loi. Adopté.

40. Les élections des fonctionnaires des paroisses seront conduites d'après des lois spéciales. Adopté.

41. Cette loi ne s'appliquera pas à la paroisse de Jefferson. Adopté.

M. Duval propose que nul ne puisse voter que dans la paroisse de sa résidence. Déposé.

Et le bill passe.

Les résolutions du Sénat fixant l'ajournement sont renvoyées à l'ordre du jour de mercredi.

La Chambre prend le bill du Sénat déterminant les devoirs des greffiers des Cours de District de la Nouvelle-Orléans, et y substitue le sien.

Ensuite la Chambre prend en considération le bill relatif aux greffiers des Cours de District dans l'Etat, et s'ajourne faute de *quorum*.

CONGRÈS
Séance du 30 avril 1846.

SENAT.—Le bill de la Chambre relatif à l'Institut Smithsonian a été pris en considération et renvoyé à un comité.

M. Sevier demande la prise en considération de la résolution présentée par lui quelques jours auparavant demandant à la trésorerie un résumé des instructions relatives aux lois fiscales de 1789 à ce jour.

M. Benton et M. Evans parlent de ce travail. Au contraire, comme d'un *humbug*. Après une longue et fatigante discussion la résolution est déposée sur le bureau.

On prend ensuite en considération le bill ayant pour but d'aider l'Etat du Mississipi à construire un chemin de fer de Jackson, aux frontières Occidentales de l'Alabama. MM Speight et Calhoun le soutiennent tandis que MM. Bagby et Miles le combattent. Cependant il est adopté par 28 contre 8.

CHAMBRE—Rien n'a été fait. La Chambre ne s'est réunie que pour s'ajourner à lundi pour laisser aux ouvriers le soin de réparer la salle.

Les élections de New-York pour des délégués à la Convention chargée d'amender la Constitution de l'Etat, sont terminées, mais le résultat n'en est pas encore connu. La division n'est pas précisément cette fois-ci en whigs et en locofocos; mais entre conservateurs et radicaux.

M. Daniel Webster a été reçu en triomphe à Boston. On n'aurait pas fait plus pour un président des Etats-Unis. Cela seul répond victorieusement aux calomnies de ses ennemis.

OREGON.—On lit dans le *Liverpool Mercury* du 10 avril: "Il y a tout à parier que l'offre de notre gouvernement, transmise par le Caledonia, samedi dernier, sera acceptée."

Le Boston Daily Advertiser, parlant des affaires de l'Oregon dit: "qu'il y a de bonnes raisons de croire qu'aucune communication n'a été faite à M. McLane par le gouvernement anglais, et qu'il n'en sera point jusqu'à ce qu'il connaisse le résultat du débat de la question au Congrès. Un mois se passera donc avant qu'on puisse commencer les négociations."

Nous partageons sans réserve l'opinion de l'Advertiser.

Il y a eu dernièrement à Portland un tourbillon qui a causé beaucoup de dommages dans le port.

On a trouvé un diamant de première eau de la grosseur d'un pois, dans les mines d'or de la Georgie. On en avait déjà trouvé plusieurs autres, mais plus petits.

Un nommé James Braden de Palmyra, Vermont, s'est dernièrement suicidé dans un accès d'aliénation mentale. Il était devenu fou et avait été enfermé dans un hospice d'aliénés par suite de son attention à suivre les meetings abolitionistes. Pendant sa folie il ne faisait que déclamer contre l'esclavage. Une fois guéri, il s'en retourna chez lui; mais sa femme et un petit enfant étant morts dans l'intervalle, la douleur lui troubla encore une fois la raison et il se coupa le cou avec un rasoir.

MEXIQUE

Par le brick Josephine, parti de Vera-Cruz le 26 avril, nous avons reçu des journaux d'une date plus récente de quatre jours.

Nous voyons par le Diario del Gobierno du 19, que le général Arista venait d'accepter le commandement en chef de la division du Nord.

Le même journal publie une lettre du général Canales à Ampudia, dont voici quelques fragmens:

MATAMOROS, 5 avril 1846.

"L'armée des Etats-Unis est campée sur la rive gauche du Rio Bravo. On a fait sur son front de légers travaux de fortification, ou pour mieux dire on a ouvert de larges fossés pour se couvrir. La terre extraite des fossés servant de tranchées.

"Je redouble d'efforts pour attaquer le moral de l'ennemi, et je me flatte d'avoir réussi, car il nous vient à chaque instant des déserteurs. Jusqu'à présent il y en a eu 35, six se sont noyés &c.

Enfin je leur ai inspiré tant de terreur que l'ennemi, à ce qu'on m'assure, ne sait quel parti prendre, bien convaincu qu'il ne pourrait abandonner son camp sans perdre beaucoup de monde qui viendraient passer le fleuve, et sans s'exposer à être détruit.

Ces lignes vous feront comprendre combien votre prompte arrivée serait avantageuse afin que Taylor n'aie pas le temps de recevoir des secours qui pourraient lui permettre de faire une vigoureuse résistance. Aujourd'hui le triomphe est sûr; demain il faudrait le disputer.

CANALES.

Une lettre de Francisco Mejia du 8 avril, adressée aussi à Ampudia, porte "qu'il y a eu 40 déserteurs dans l'armée américaine, sans compter huit noyés et trois tués en désertant, et que le général Taylor se trouve obligé d'employer une moitié de son armée pour empêcher l'autre moitié de déserter."

Cet échantillon suffira.

Il résulte d'un rapport du capitaine de port de Mazatlan, qu'il y avait à Mazatlan, le 8 avril cinq bâtimens de guerre américaine, savoir: frégates, Savannah et Constitution—Corvettes Levant et Warren et la barque de transport Erie.

Une lettre de Vera Cruz annonce qu'il se prépare une nouvelle insurrection dans le Sud, à la tête de laquelle seront les généraux Santa Anna, Herrera et Rincon. Mais cette nouvelle mérite confirmation.

LA COMTESSE DE MONRION.

Ce roman formera trois livraisons d'environ 40 pages chacune.

La première livraison est actuellement en vente aux magasins de librairie de V. Hébert, rue de Chartres, et Lelièvre, encoignure Ste Anne et Royale, ainsi qu'au bureau de l'*Abeille*.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.
ANECDOTE véritable tirée des archives de la police de Paris, par J. Peuchet, archiviste—Sur laquelle M. Alexandre Dumas a fondé son célèbre roman.
Prix 10 cents. En vente au bureau de cette feuille, et chez MM. V. Hébert et Lelièvre, libraires. 7 mai

MALADIES DE PEAU—Eruptions cutanées, boutons à la figure, et toutes les éruptions provenant de l'impureté du sang, peuvent être guéries par le Salsepareille de Comstock et Co, au modique prix de 50 cents la bouteille ou $4 par douz. Il n'existe pas d'Extrait de salsepareille capable d'égaler celui-ci, est plus concentré que toute autre préparation de ce genre. Il se vend seulement au No 30, rue Poydras. 6 mai

Eglise Evangélique Française.
Rue Condé, 160, entre Hopital et Quartier.
SERVICE régulier chaque DIMANCHE, le matin à 11 heures et le soir à 7 heures. Ecole du dimanche pour les enfans, à 9 1/2 heures A. M. 10 avril—3m

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
[illegible] WM. A. CLARK,
[illegible]

FEUILLETON.

LA COMTESSE DE MONRION.

(*Voir l'Abeille du 6 avril au 8 mai.*)

XXV.
JUSQU'AU CRIME.

La nuit était sombre, triste; un vent assez violent agitait les arbres de la forêt, et leur faisait rendre un murmure plaintif qu'un firmament lumineux eût fait peut-être écouter comme une douce chanson, mais qui, sous le ciel noir et lugubre qui enveloppait la nature, semblait un gémissement désolé. Léona venait d'arriver aux abords de la cabane désignée sous le nom de *la Charbonnière*. Elle s'en était approchée avec précaution et avait écouté longtemps, l'oreille collée à la porte. Plusieurs fois elle avait cru entendre des soupirs douloureux; mais le bruissement continuel des arbres ne lui laissait pas distinguer si ces plaintes venaient de l'intérieur ou de l'extérieur. Pour s'assurer qu'elle ne se trompait point, elle frappa vivement à la porte, et à l'instant même un cri plus accusé lui apprit qu'il y avait quelqu'un dans la cabane. Alors elle colla ses lèvres aux joints de la porte et appela doucement: Léda! Léda!

On ne répondit pas.

—Léda, reprit Léona, c'est une amie, c'est quelqu'un qui veut vous sauver.

Ce fut encore le même silence.

—Ouvrez-moi, reprit Léona, je suis une femme, ne craignez rien.

Tout resta encore silencieux.

Léona crut s'être trompée, mais, à l'instant même, la chute d'un meuble retentissant à l'intérieur lui prouva que la cabane renfermait quelqu'un. Elle écouta plus attentivement. Un profond gémissement vint jusqu'à son oreille.

Léona frémit. En effet, le matin même, en rencontrant Hector aux environs de la Charbonnière, elle avait deviné qu'il quittait Léda. Le trouble de Montaleu lui avait fait penser aussi qu'il s'était passé quelque scène violente entre Léda et lui. Elle avait appris encore, pendant la chasse, la disparition de Léda, et elle ne doutait pas que la pauvre femme ne fût restée cachée dans la Charbonnière. Mais l'idée d'un crime ne s'était point présentée à son esprit.

Elle chercha donc de tous côtés quelqu'endroit par où elle put mieux se faire entendre. Mais, comme nous l'avons dit, cette cabane n'avait d'autre ouverture abordable que la porte, et les jours pratiqués dans le comble étaient beaucoup trop élevés pour que Léona pût y atteindre. Elle parut hésiter un moment, mais sa résolution fut bientôt prise; elle alla jusqu'à sa voiture, qui était restée cachée à quelque distance de la Charbonnière, et un instant après, le cocher sourd-muet qui la conduisait d'ordinaire revint avec elle. Un signe suffit à Léona pour lui expliquer qu'elle voulait pénétrer dans la maison. Le sourd-muet en fit rapidement le tour, il secoua violemment la porte, et ayant compris qu'elle était de force à résister aux plus rudes attaques, il s'aida des aspérités des branchages qui revêtaient la cabane, et en un instant il fut sur le toit.

Il eut bientôt découvert et brisé l'un des carreaux en tabatière pratiqués dans le comble, et il disparut par cette ouverture. Presqu'aussitôt un cri sauvage et rauque avertit Léona que le sourd-muet avait découvert quelque chose d'extraordinaire. Il reparut un moment après, et s'élança jusqu'à terre avec les signes de la plus vive terreur. Léona ne lui laissa pas le temps d'expliquer ce qui l'avait si fort épouvanté; elle l'avait compris. Elle lui fit entendre qu'il fallait qu'il forçât la porte ou qu'il trouvât un moyen quelconque de tirer de la cabane la malheureuse qu'il y avait trouvée. Le muet, après avoir été jusqu'à sa voiture, d'où il rapporta une clé, un tourne-vis, tout ce qui d'ordinaire sert à réparer un accident arrivé en route, rentra encore dans la Charbonnière par le carreau brisé. Léona l'entendit bientôt travailler avec activité, et un quart d'heure ne s'était pas écoulé que la porte s'ouvrit. Léona entra rapidement, et se heurta à un corps gisant par terre; elle le souleva, la vie ne l'avait pas quitté; elle fit respirer des sels à la pauvre blessée; car c'était Léda qu'elle retrouvait ainsi; presque aussitôt la malheureuse poussa un profond soupir et quelques mots confus parmi lesquels Léona n'entendit que celui de: Grâce! grâce!

A qui s'adressait-il! était-ce à son terrible amant qu'elle croyait avoir entendu venir achever son crime. Etait-ce à son mari? dont la vengeance l'avait découverte: il importait peu à Léona. Sur un nouveau signe d'elle, le sourd-muet enleva la pauvre Léda et la transporta dans la voiture. Léona prit place à ses côtés, et l'équipage se dirigea en toute hâte du côté de la demeure de Mme Amab. Mais au lieu d'entrer directement dans le château, l'on s'arrêta à une petite porte ouvrant sur la forêt. Le sourd-muet reprit Léda dans ses bras et la porta jusqu'à un escalier dérobé qui montait dans l'appartement de Léona. On y déposa la blessée, qui fut reçue par Dorothée, la fidèle chambrière de Mme Amab, et l'on put juger alors de l'état où elle se trouvait: le visage, les bras étaient couverts de meurtrissures. La tête était enflée, les yeux presque sortis de leur orbite. Pauvre femme! elle avait rêvé longtemps l'amour sous ses formes les plus romanesques, souvent elle avait prévu que la mort pouvait lui venir comme vengeance ou comme châtiment, et dans ce cas, son imagination lui avait montré le poignard ou le poison comme l'agent de cette mort méritée. Hélas! cette illusion même ne s'était pas réalisée, et le rustre grossier à qui elle avait donné toutes les tendresses de son âme, l'avait brutalement broyé sous son poing de fer.

—Dorothée, dit Léona, mets cette malheureuse dans mon boudoir. C'est dire assez que personne ne doit connaître sa présence ici. Il doit y avoir au château tout ce qu'il faut pour la soigner.... Je suppose que des sangsues suffiront. Quand elle reprendra tout à fait connaissance, rassure-la, dis-lui qu'elle n'a plus rien à craindre de personne, mais ne lui apprends pas chez qui elle est. Je l'interrogerai à mon retour.

—Madame va donc sortir....

—Oui, il faut que je voie le colonel cette nuit même. Oh! c'est étrange, ajouta-t-elle.... tout se découvre donc enfin.

La chambrière regardait sa maîtresse avec un étonnement qui disait assez qu'elle ne l'avait jamais vue si troublée.

—Ah! reprit Léona en levant au ciel ses yeux flamboyans, c'est maintenant que je me vengerai.

Elle passa dans sa chambre, prit dans une cassette un poignard et une paire de petits pistolets qu'elle examina soigneusement.

—Quand monsieur arrivera, que lui dirai-je! dit la chambrière.

—Comme à l'ordinaire, que je dors.

—Mais on ne vous a pas vue rentrer....

—C'est juste.

Elle sonna: un domestique entra; elle lui ordonna d'appeler le cuisinier. Celui-ci vint. Elle lui donna quelques ordres insignifians, et lorsqu'il fut bien constaté pour sa maison qu'elle était rentrée, elle dit à la chambrière:

—Quant à la voiture, tu diras que je l'ai renvoyée chez M. de Montéclain pour prendre mon mari. Lutz se sera égaré dans la forêt. Je lui ferai la leçon.

Pendant qu'elle parlait ainsi, elle avait revêtu des habits d'homme, avec cette rapidité merveilleuse qu'elle portait dans ses moindres actions comme dans ses résolutions les plus importantes. Quelques minutes après, elle remontait dans sa voiture, et reprenait la route de la Charbonnière. Comme la première fois, sa voiture s'arrêta à quelque distance: elle en descendit seule et armée, et se dirigea vers la cabane qu'elle venait de quitter. Peu d'hommes parmi les plus braves eussent accepté la position de Léona, car elle avait prévu que Montaleu profiterait de la nuit pour revenir à la Charbonnière, et c'était lui qu'elle cherchait à ce moment. En effet, l'heure où le colonel pouvait venir était encore loin. Arrivée à quelques pas de la cabane, elle tira son poignard, arma un de ses pistolets, et s'adossant à un arbre, elle appela d'une voix claire:

—Monsieur Hector de Montaleu!

Elle avait à peine prononcé cette parole qu'Hector sortit de la cabane, et se présenta du côté où son nom avait été prononcé.

—Par ici, reprit Léona.... C'est moi, Mme Amab.

—Vous, dit Montaleu.... vous.... Et comment êtes-vous ici. Oh! si je savais, ajouta-t-il en s'avançant vers elle.

—Monsieur Hector de Montaleu, reprit Léona, prenez garde; je suis en mesure de vous faire sauter le crâne, si dur qu'il soit.

—Qu'êtes-vous venue faire ici? dit Hector, que cette menace n'effraya point.

—Je suis venue vous proposer un traité d'alliance. Ainsi, expliquons-nous en amis.

Hector parut hésiter.

—Eh bien! lui dit-il, voulez-vous entrer dans cette cabane?....

—Pourquoi pas, répondit Léona; elle ne garde pas trop bien les prisonniers qu'on lui confie.

—Vous savez donc où est Léda? lui dit Hector avec épouvante.

—Chez moi; toute prête à vous dénoncer si je ne suis pas rentrée dans deux heures; toute prête à se taire si je lui dis que vous consentez à ce qu'elle attend de vous.

—Comment l'avez-vous donc découverte?

—Nous n'avons pas assez de temps pour entrer dans toutes ces explications. Léda est en mon pouvoir; voilà tout. Je puis vous perdre ou vous sauver. C'est à vous de savoir si vous voulez me servir ou être mon ennemi.

—Vous servir à quoi, dit Montaleu? que puis-je maintenant? Je vais être accusé....

—Par qui, par Léda? elle ne le fera pas.

—Non, mais par Montéclain, qui me soupçonne, qui dira....

—Que dira-t-il contre le témoignage de Léda elle-même?

—Mais elle me pardonnerait donc....

—Elle vous pardonnera si je veux, dit Léona.

—Et que faut-il faire alors pour que vous la fassiez taire?

—Il faut perdre Mme de Monrion.

—Elle dont j'ai demandé la main!

—Elle qui sait que cet enfant vous appartient et dont le regard eût dû vous avertir ce matin du refus insultant qu'elle vous prépare.

—Mais alors, si elle le sait, elle le dira.

—Il faudra qu'elle le prouve, et lorsque Léda ne sera plus là pour faire des aveux, lorsque vous repousserez avec fermeté cette accusation, elle retombera sur elle, et ajoutera à la honte d'avoir failli celle d'avoir accusé des innocens.

—Vous vous trompez, dit Hector, il y une lettre qui justifie Mme de Monrion.

—Quelle lettre! dit Léona d'une voix altérée.

—La lettre que cette folle de Léda écrivit à son mari le jour où elle quitta la ferme pour se tuer et où elle fut si charitablement secourue par Mme de Monrion..Car, fit Hector d'une voix presqu'émue, la pauvre femme paie bien cher sa généreuse action.

—Mais la lettre, la lettre, reprit Léona avec impatience.

—Hé bien! c'est cette lettre que Bricord se fit lire par Mme de Monrion, et où Léda déclare qu'elle sera bientôt mère.

—Je ne vous comprends pas. Cette lettre, Julie ne l'a donc pas lue au fermier!

—Non. Prise de pitié pour Léda, elle dit à Bricord que sa femme l'avertissait qu'elle allait voir sa mère malade. C'est alors qu'elle courut après elle et que...

—Ah! je comprends maintenant... Mais Julie possède donc cette lettre?

—Non; car Bricord ne sachant pas à Mme de Monrion, la porta à Montéclain, qui montra comme Julie.

—Et c'est lui qui la possède! s'écria Léona avec un accent de colère dégagée. Ah! cet homme... cet homme... je le rencontrerai donc toujours sur mon pas!

—Oh! celui-là, je le tuerai tout à fait, dit Hector avec rage.

—C'est possible, mais en attendant, il sauvera Mme de Monrion, grâce à cette lettre.

—Il ne l'a plus.

—Il ne l'a plus! s'écria Léona avec joie; mais qui donc!...

—Il l'a donnée au colonel Thomas Rien, pour que celui-ci la remette à Bricord.

—A Thomas, dit Léona à voix basse.... à lui....

—Oui. Mais, cette lettre, je ne m'en soucie guère, car après tout, si elle justifie Mme de Monrion en disant à qui appartient cet enfant, elle ne m'accuse pas.

—Mais elle les sauve, reprit Léona, et cette lettre, je veux l'avoir, et je l'aurai!

—Et par quel moyen?

—Le colonel va venir ici tout à l'heure.... je la lui demanderai.

—Et s'il vous la refuse?

—Il ne me la refusera pas.

—Mais si le cas arrivait?

—Il ne me la refusera pas, vous dis-je.... Ah! s'il l'osait, s'il préférait l'honneur de cette Julie à celui.... Oh! non, qu'il ne me la refuse pas; car alors ce serait de tous mes ennemis le plus mortel.

—Et, alors, votre vengeance vous échapperait.

—Oui, dit Léona, elle m'échapperait, et ce n'est pas pour vous sauver, je vous en préviens, que je ferais taire Léda.

—Quoi! dit Hector, vous la laisseriez m'accuser?

—Pourquoi l'en empêcherais-je? Que m'importe tout ceci, du moment que ma vengeance m'échappe avec cette lettre.

Hector fit quelques pas dans le bois; il revint, s'éloigna encore, et finit par dire:

—Vous aurez la lettre, vous l'aurez.

Léona ne répondit pas; la brutale férocité de Montaleu épouvanta cette âme que n'épouvantait pas le crime lui-même.

—Il me la donnera! reprit-elle après un moment de silence. Oui! oui, il a trop soif de sa propre vengeance pour me la refuser.

—Nous verrons, dit Montaleu.

—Silence! fit Léona. N'entendez-vous pas le bruit d'un cheval?

—Oui, dit Hector, c'est lui.

—Rentrez dans la cabane et n'en sortez que lorsque je l'appellerai.

—Comment appellerez-vous?

—Je crierai: Adieu, colonel.

—C'est bien.

Montaleu rentra dans la Charbonnière. Léona se dirigea du côté de l'allée; mais elle put entendre derrière elle le bruit sec d'un fusil dont on faisait jouer la batterie.

Elle eut peur et elle fut prête à retourner sur ses pas; mais il n'était plus temps: le colonel venait de s'arrêter et descendait de cheval.

En un instant Léona fut près de lui.

XXVI.
UNE VIEILLE HISTOIRE.

Deux heures à peu près avant cette rencontre le colonel Thomas Rien était demeuré seul avec Montéclain; le colonel sombre, pensif, préoccupé, Montéclain insouciant, dégagé, et admirablement à son aise.

—Monsieur de Montéclain, dit le colonel, vous devez comprendre l'explication que j'attends de vous.

Montéclain ne répondit que par un signe de tête affirmatif. Il sonna.

—Du thé et des pipes, dit-il, et qu'on ne vienne nous interrompre sous aucun prétexte.

—Le spahis de monsieur le colonel est en bas, fit le domestique, et il fait demander s'il doit attendre, ou s'il faut qu'il aille se promener....

—Se promener, dit Montéclain en regardant le colonel qui fut embarrassé, car Aly-Muley faisait demander de cette façon s'il devait se mettre à la poursuite d'Hector de Montaleu.

—Dites-lui qu'il m'attende, repartit brusquement le colonel, trop préoccupé de l'explication qu'il attendait de Montéclain pour songer à Hector....

Montéclain fit un signe à son domestique, les pipes et le thé qu'il avait demandés furent immédiatement apportés. Montéclain en prit une, et, se jetant négligemment sur un divan, il dit à Thomas:

—Donc, colonel, vous voulez savoir ce que signifie cette histoire de Cologne dont j'ai jeté si savamment les premières lignes du premier chapitre à travers la gaîté fausse de notre souper, et dont vous avez si intempestivement nommé le principal personnage....

—Que je désire savoir qui vous a instruit de cette fatale aventure arrivée il y a trente ans.

—Et dont vous venez faire aujourd'hui le dénoûment! Il importe que vous soyez certain que je n'en ignore aucun détail.

—Vraiment! dit le colonel en rougissant.

—Jugez-en.

"C'était en 1812. M. de Montaleu, alors tout au service de Napoléon, comme depuis il a été tout au service de Louis XVIII et de Charles X, et comme il est maintenant tout au service de Louis-Philippe, était quelque chose comme préfet à Cologne. Il y rencontra deux personnes qui l'intéressèrent à des titres différens; une vieille et un jeune amour. La vieille amitié, c'était le seigneur Annibal de Rudesgens; la jeune amour, c'était Mlle Sophie Mulier."

A ce nom, le colonel poussa un profond soupir.

"A ce moment, la vieille amitié était dans une assez belle passe; elle s'était éprise des millions doublés de Mlle Arthémise Van Marken, fille d'un fournisseur, prodigieusement soupçonné d'avoir vendu d'immenses quantités de marchandises qu'il n'avait jamais livrées. L'empereur Napoléon, soit dit en passant, avait une politique à ce sujet que les puristes en saine morale doivent trouver détestable, et que, pour ma part, j'admire du fond de mon âme. Permettez-moi d'insister à ce sujet, parce que cette façon de voir, vis à vis du grand homme, est celle qui a dicté jusqu'à ce jour, et qui la dictera dans l'affaire qui va se dénouer.

"Comprenez-moi donc bien.

"Il était impossible que les Van Marken, quels qu'ils fussent, pussent procéder au vol par cent mille francs et par millions, sans qu'ils eussent des complices parmi les généraux des armées, dont ils pillaient si magnifiquement la substance. Napoléon le savait; mais, pareil à ce précepteur de Louis XV, qui fouettait impitoyablement un pauvre malheureux enfant pour les fautes de son royal élève, l'empereur punissait avec excès messieurs les voleurs civils, pour les exactions commises par messieurs les voleurs militaires. De même qu'il était parfaitement indigne aux adorateurs de la monarchie de goumettre le royal bambin au régime du fouet, dans la partie sacrée qui était à sa culotte, de même Napoléon pensait qu'il ne lui était pas convenable de déshonorer européennement les planètes étincelantes qui entraînait dans le système solaire dont il était le centre.

—C'est vrai, dit le colonel, c'est la une des taches de la gloire éclatante de cet homme dont le génie avait tant de justice.

—Et encore plus de bon sens, croyez-moi. Le mal, il faut bien le reconnaître, est un hôte qu'on trouve si souvent dans les maisons les mieux famées, que je crois qu'il y aurait un mal encore plus grand pour la société, à le dévoiler, partout et toujours, qu'à le cacher souvent et dans certains endroits. La publicité des grands scandales est un principe de désorganisation sociale auquel il faudra qu'on renonce forcément, à moins qu'on ne veuille voir la société tomber en pourriture avant un demi-siècle. Si Napoléon eut flétri publiquement tous les hommes de son armée et de son administration qui méritaient de l'être, la puissance coloniale qu'il avait constituée n'eût pas duré six mois. D'ailleurs, colonel, on a beau dire et beau faire, les grandes qualités d'un homme lui sont comptées en compensation de ses défauts ou de ses vices. Il y a pour moi et pour nous tous, une immense différence entre le général qui avait gagné une bataille, entre l'administrateur qui avait organisé une province, entre le savant qui a doté le monde d'une découverte utile, et qui abusent, soit l'un de sa victoire, soit l'autre de son pouvoir, soit le dernier de sa science, pour s'enrichir déshonnêtement, il y a, dis-je, une immense différence entre ces gens-là et un drôle, comme ce Van Marken, qui n'ayant jamais rien fait ni d'illustre ni de bon, se permet de voler sans que rien ne l'y autorise.

"Ceci vous paraît d'une morale bien relâchée sans doute; mais je la crois plus utile que cette morale étroite dans sa misérable généralité, et qui fait abstraction de la valeur et de la position de l'individu pour condamner l'action isolée.

"Pour en finir avec toute cette métaphysique, j'entre dans l'affaire qui nous occupe, et je vous dis: il y a ici plusieurs femmes gravement compromises. Mme de Rudesgens, jadis très coupable; Sylvie, prête à le devenir; Léda, dont la faute publite, et enfin Léona. Mme de Rudesgens a pour elle la prescription, et c'est à mes yeux un titre comme elle l'est aux yeux de la loi; Sylvie a pour elle l'inconduite de son mari; Léda a son malheur: mais Léona, la féroce Léona, celle-là, s'il le faut. Je respecterai la position de l'une, l'entraînement de l'autre, les douleurs de la dernière; mais je serai impitoyable pour celle qui n'a pas à jeter dans la balance une heure de bonté ni même d'amour, une seule action charitable, rien, pas même un grand talent. C'est la méchanceté et l'adultère nus et hideux, comme était le vol chez M. Van Marken. Ceci posé, colonel, je reprends mon récit.

FREDERIC SOULIÉ.

(*La suite à lundi.*)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIÉS.

Navire New England, Lowell, Boston,	L H Gale
Navire Auburn, Durfey, New York,	J W Stanton & co
Navire Octavius, Colburn, Liverpool,	J P Whitney & co
Barque Lepanto, Hatch, Boston,	Andrews & Dewey
Barque Galileo, Blaney, Charleston,	Andrews & Dewey
Brick Money, [illegible], Savannah,	Bridge & Bro
Goel Gertrude, [illegible], Brasos St Jago,	capitaine
Goel D S G[illegible], Apalachicola,	
Goel Ella, [illegible] St Jago,	E G Rogers & co
Goel Mary, [illegible] Lavacca,	capitaine
Goel Florinda, [illegible]	L. Dobbin
Steamer Ben F[illegible]	Jno Alexander capitaine

[illegible]

Brick Josephine, [illegible]
Goel Octavia, [illegible]
Goel Wm C [illegible]
Goel Adela, Parkins, [illegible]
Goel Peacock, [illegible]
Barge Pearl River, [illegible] Perle.
Steamers Gen Wash[illegible] West Perle.
Hannibal, [illegible] Cincinnati.
Cora, [illegible] Louis.
Batesville, [illegible] St. Martinville.
Cincinnati, [illegible] Louisville.
Sultan, [illegible] Opelousas.
Corinne, [illegible] Louis.
Westwood, [illegible] de Greenwood.
Magnolia, [illegible] de Louisville.
Little Rock, [illegible] de Ouachita et de la rivière au [illegible]
J L Day, [illegible], de Mobile.
Thos [illegible], Scott, de Cincinnati.
Saladin, [illegible], de Nashville.
Cuba, [illegible], de Mobile.

AVIS—POUR LE BAYOU SARA, la Côte et les [illegible] CLINTON, portant la malle des [illegible] et repartira dimanche 10 courant, à 10 heures [illegible]
9 mai. W. H. AVERY.

Le brick [illegible], capt J B McConnell, ayant été retenu, partira [illegible] pour la Havane, samedi, 9 du courant, [illegible]
[illegible] & Co,
8 mai.

[illegible]

Nous sommes priés d'appeler l'attention des négocians sur la grande vente de Tabac au magasin de M. H. Parrish, encoignure des rues Tchoupitoulas et Poydras, partie avariée dans l'incendie du 5 courant. La vente commencera à 10 heures, aujourd'hui, précises, par Sykes & Hyde. Environ 300 caisses seront vendues, parmi lesquelles se trouvent des tabacs de la meilleure qualité que Mr. P. eut dans son magasin.

Nous sommes priés d'appeler l'attention du public et des négocians, sur la grande vente de Tabac avarié de la Virginie, et de Cloux, provenant des marchandises sauvées de l'incendie de la rue Poydras, du stock de MM. Willis Wingfield & Co, l'un des mieux choisis en cette ville.

Cette vente sera faite ce matin à 9 heures par l'entremise de MM. W. F. Hyde et G. W. Moss, au magasin de MM. Thomas B. Winston, No 3, rue du Commerce, une porte après l'encoignure Poydras.—Voyez l'avis.

Grande vente de marchandises sèches. L'attention des marchands est appelée à la vente par catalogue d'un grand et bel assortiment de marchandises sèches de saison, qui aura lieu aujourd'hui, neuf mai 1846, à dix heures, au magasin d'encan de P. H. Petitpain, No. 136, rue de Chartres.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI SOIR, 8 mai 1846.

COTON—Arrivé depuis le 5 courant, 5280 balles. Exporté pour Liverpool 1363 balles, New York 866, Boston 599 balles, ensemble 2728 balles, ce qui fait une augmentation dans le stock de 2542 balles, et laissant en mains y compris tout ce qui se trouve à bord de navires non encore expédiés aujourd'hui, 230,037 balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er, Stock en mains		7,556
Reçu ces trois derniers jours	5,280	
Arrivé antérieurement	967,998	
		973,278
		980,834
Expédié cette semaine	2,278	
Expédié antérieurement	748,069	
		750,797
Stock en mains ce soir 8 mai		230,037

Dans notre dernier rapport de marché, nous avons laissé le marché au coton fermé, après d'importantes opérations. Mercredi matin, nous avons reçu les nouvelles du Great Western, mentionnant une hausse de 1/8 sur le marché de Liverpool, et ces nouvelles ont envoyé plusieurs acheteurs sur le marché; les ventes s'élevèrent ce jour-là à 5000 balles. Les transactions ont acquis hier la même importance, mais le marché était plus facile par suite de la grande difficulté que l'on éprouve à négocier les traites et de la hausse du fret. Ces causes ont rendu le marché très calme aujourd'hui, et les ventes n'ont pas dépassé 2500 balles, à une baisse dans la majorité des cas, de 1/8 c par liv. Cependant nous préférons ne pas altérer nos cotes.

Voici le détail des ventes qui ont eu lieu durant les trois derniers jours.

135 balles @ 8⅞ cents, 34 @ 6¼, 49 @ 6⅞; 480 @ 6¼; 209 @ 6 9/16; 78 @ 6¼, 103 @ 7⅛; 130 @ 8; 110 @ 9¼; 163 @ 6⅞, 200 @ 6¼, 119 @ 7⅞; 32 @ 6¼; 800 @ —, 213 @ 7; 167 @ 6 13/16; 102 @ 6⅞; 98 @ 7; 500 6 13/16; 91 @ 7; 870 @ 6¼, 241 @ 6⅞; 100 @ 6⅞; 510 @ 6 13/16; 40 @ 6¼; 140 @ 7¼, 358 @ 7⅛; 50 @ 6¼; 295 @ 6 11/16; 41 @ 6¼, 30 @ 6⅞, 90 @ 6⅞; 40 @ 7 3/16; 240 @ 6⅞; 130 @ 6¼, 417 4⅞; 300 @ 6⅞; 150 @ 6¼ cents la livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
LOUISIANE ET MISSISSIPI.

INFERIOR	5½ @ 5¾
ORDINARY	6 @ 6¼
MIDDLING	6½ @ 6⅝
GOOD MIDDLING	6¾ @ 7
MIDDLING FAIR	7¼ @ 7½
FAIR	8 @ 8¼
GOOD FAIR	8½ @ 9¼
GOOD AND FINE	9⅜ @ 00

TENNESSEE ET NORTH ALABAMA.
Average list.

GOOD	6½ @ 6¾
COMMON	5½ @ 6
EXTRÊME PRICES	5 @ 7

TABAC—Le marché au tabac a été assez calme pendant ces trois derniers jours, mais les prix n'en sont pas moins fermes. Les ventes de ces trois derniers jours s'élèvent à environ 400 boucauts, nous cotons comme suit Inférieur 2 @ 2⅜ c, ordinaire 2½ @ 3⅛; bon 3⅜ @ 4⅛, beau 4½ @ 5⅛, de choix 6 @ 7c par liv.

Arrivé depuis le 5 courant, 2433 boucauts; expédié dans le même laps de tems, rien.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—Stock en main		7,672
Arrivé ces trois derniers jours	2,433	
Arrivé antérieurement	35,452	
		37,885
		45,557
Expédié cette semaine	—	
Expédié antérieurement	21,920	
		21,920
Stock en mains, ce soir 8 mai		23,637

SUCRE—Cet article a été très calme depuis notre dernière revue, les transactions n'ayant pas dépassé 700 boucauts par petits lots. Les prix se sont néanmoins bien maintenus, et nous cotons de 4½ @ 6¼ c par livre pour les qualités extrêmes.

SUCRE DE LA HAVANE—Il ne se fait rien, les prix sont les mêmes.

MELASSE—Les ventes s'élèvent à 1000 barils, de 23½ @ 24c par gallon. Le marché quoique calme, est resté ferme. Pas de vente sur habitation.

FARINE—Cet article a éprouvé une baisse, par suite de la teneur des nouvelles d'Europe; les prix ont tombé @ $3 75 pour l'Ohio, et à ce taux il y a eu beaucoup de demande. Depuis notre dernière revue, les ventes s'élèvent à 5,000 barils.

PRODUITS DE L'OUEST—Le marché aux provisions n'a pas été très animé depuis notre dernier rapport. Porc—Les ventes se sont élevées à 2500 barils à $10 75 et $10 50 pour le Mess, M. O. $10 00 @ $10 50. Porc en grenier $3 37½ par quintal. Il ne s'est rien fait d'important en Bœuf, les prix sont les mêmes. Graisse—Les ventes ont eu lieu par petits lots aux prix de 5½ @ 6¼c par livre, suivant la qualité. Bacon—Il y a bonne demande aux cours précédents. Les transactions en Beurre et Fromage, ont été très faibles aux anciens prix.

GRAINS—Le marché au maïs a été calme depuis notre dernière revue, et les prix ont tombé @ 40 et 47c par boisseau, suivant la qualité. Les avoines sont en demande @ 33 et 36c par boisseau en grenier et en sacs. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente en blé.

WHISKEY—Il s'est fait des ventes importantes aux prix de 18½ @ 19c par gallon pour le rectifié; l'ordinaire se vend @ 19 et 19½c par gallon.

PLOMB—Il s'est fait de grandes ventes pendant ces derniers jours @ $3 55 et $3 62½ par quintal.

CHANGE—Le papier sur l'étranger et sur l'intérieur a été très difficile à négocier; les prix ont en conséquence fléchi. Nous cotons: Sterling de 6¾ à 8¾ pour cent de prime, les francs 5 32½ @ 5 37 1/2; sur N. York 60 jours, 2¼ @ 2½ pour cent d'escompte. Traites à vue, pair @ ¼ pour cent de prime.

FRETS—Le fret pour Liverpool est ferme maintenant à ⅞ d et pour le Havre à 1⅛ c. Il s'est fait plusieurs engagements depuis notre dernière revue. Le fret au cabotage est le même.

FRETS.

COTON	Pour Liverpool	⅞d	la livre.
do	Pour Havre	1⅛c	la livre.
do	Pour New York	⅝ cent	la livre.
do	Pour Boston	⅝c	la livre.
TABAC	Pour Cowes, &c	Point d'embarquement.	
do	Pour Londres, direct	40 s	par boucau.
do	Pour Hamb. et Brême	42 6d	par boucau.
do	Pour Liverpool	Point d'embarquement.	
do	Pour Havre	Point d'embarquement.	
do	Pour New-York	$7 00 @ $7 50	le bct.
do	Pour Boston	$7 00 @ $7 50	le bct.
do	Pour Philadelphie	Point d'embarquement.	
SUCRE ET MELASSE	Ports du Nord.		
do	De la côte	$4 50	par boucaut.
do	De la ville	$4 00	par boucaut.
BACON	Pour New-York	$3 75	par boucaut.
do	Pour Boston	$3 75	par boucaut.
PORC	Pour New-York	80c	par baril.
do	Pour Boston	85 @ 90c	par baril.
FARINE	Pour New-York	70c	par baril.
do	Pour Boston	70c	par baril.
do	Pour l'Angleterre	4s. @ 4s 6d	par baril.
PLOMB	Pour New-York	Point d'embarquement.	
do	Pour Boston	Point d'embarquement.	
CHANVRE	Pour New-York	Point d'embarquement.	
do	Pour Boston	Point d'embarquement.	

DATES.

New York	avril 30	Liverpool	avril 10
Washington	avril 30	Havre	avril 8
Charleston	mai 2	Mexique	avril 26
Texas	avril 26	Havane	avril 25

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	De Liverpool.	D'Amerique
Cambria, Judkins	avril 19	mai 16

JURI DE POLICE DE LA PAROISSE JEFFERSON.
Séance du jeudi, 7 mai 1846.

MR. ALEX. TRUDEAU présente la résolution suivante qui est adoptée par acclamation:

Résolu que le Jury de Police de la paroisse Jefferson, remercie l'honorable juge Persifor F. Smith, de l'habileté et de l'impartialité avec lesquelles il a rempli les fonctions de président de ce Conseil; et que nous regrettions vivement son absence, tout en espérant qu'elle ne sera que de courte durée;

Résolu, que la résolution ci-dessus sera publiée dans l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Extrait des minutes.
Pour copie conforme,
8 mai—3 F. BOULIGNY,—Secrétaire.

DEMANDE—Un jeune homme connaissant la comptabilité et pouvant donner d'excellentes recommandations, désirerait trouver un emploi comme teneur de livres. S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 6 mai

CHANGEMENT DE DOMICILE—L'agence de la Banque de Charleston, Caroline du Sud, a été transportée au No. 30 au No. 55, rue du Canal. 7 mai

AVIS—Les soussignés ayant été chargés de se procurer des renseignemens sur la succession de feu Monsieur GREGOIRE DE LA FEUILLADE, invitent les personnes qui pourraient les mettre sur la voie de la dite succession, à le faire dans le plus bref délai, en les avertissant que les héritiers en France sont disposés à les rémunérer largement. LOREILHE & CO.,
7 mai. Encoig. Royale et Douane.

EGARÉ du warf de la rue Julia, un CHEVAL poney-bay, longue crinière, une étoile au front et le pied gauche d'arrière blanc. Le cheval était sellé et bridé.
Une récompense convenable sera donnée à la personne qui fournira les renseignemens nécessaires pour retrouver ce cheval, ou qui le ramènera 21 rue Gravier.
9 mai. Dr. Vve. BARRETT.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
ECHAPPÉ de la cour de la maison du gouvernement, rue Baronne, samedi 2 mai, pendant l'encan de M. Charbonnet, une JUMENT noire, ayant une ligne blanche sur le front, une petite bosse sur la croupe, la cuisse gauche de devant marquée des lettres U. D., queue et crinière longues, un des pieds blancs et âgée de 4 ans. La personne qui conduira ladite jument à la maison de l'Etat, rue du Canal, recevra la récompense ci-dessus.
8 mai—6 CHARLES LEMAITRE.

DIX PIASTRES de récompense seront données à qui ramènera à la [illegible]
[illegible]

QUARTIER GENERAL.
1ère DIVISION M. L.
Nouvelle-Orléans, le 8 mai 1846.
Ordres Généraux No. 6.

1o. CONFORMEMENT à l'ordre général No. 2 émané du Quartier-Général du commandant en chef, les brigadiers généraux de la première Division, feront incontinent dresser, dans leurs brigades respectives, un rôle de toutes les personnes assujetties par la loi au service de la milice, et feront, aussitôt que possible, leur rapport au Quartier-Général de la division.

2o. La portion de la première brigade comprise dans les limites des villes de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette, et la portion de la neuvième brigade, comprise dans la ville de la Nouvelle Orléans, feront leur rapport dans les deux jours qui suivront la réception de cet ordre.

3o. Le brigadier général Donatien Augustin, commandant la Légion de la Louisiane; le brigadier général Horatio Davis, commandant la première brigade, le brigadier-général R. C. Martin commandant la seconde brigade et le brigadier-général Wm. T. Thompson, commandant la neuvième brigade, sont spécialement chargés de l'exécution de cet ordre.

Par ordre de JOHN L. LEWIS
Major-général commandant la 1ère division L. M.
L. E. FORSTALL
9 mai— Inspecteur de la 1ère division L. M.

QUARTIER-GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE
Nelle. Orléans, 8 mai 1846.

CONFORMEMENT à l'ordre émané du quartier général de la 1re division M. L., les chefs de corps de la Légion devront transmettre dans un délai de 24 heures, au quartier-général, un contrôle exact des hommes effectifs des compagnies de la Légion.

Par ordre du brigadier-général D. AUGUSTIN
9 mai. N. AUGUSTIN, aide de camp.

TIRAILLEURS D'ORLEANS.
ORDRE No. 14.

D'après l'ordre du colonel commandant le régiment d'infanterie, la compagnie prendra les armes samedi prochain, 9 du courant, et se réunira à la Salle d'armes à 7 heures précises du matin. Tenue d'été, équipement complet. Par ordre du capitaine.
H. TACON,
7 mai. sergent major.

Avis aux Capitaines des Compagnies.

LE vapeur MATHILDA JANE partira du wharf du ferry, aujourd'hui, aux heures suivantes, pour transporter les différentes compagnies aux casernes des E. U. selon les ordres, à 10 heures A. M., à midi, et à 2, 4 et 6 heures P. M. 9 mai.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
8 mai 1846.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 49 par baril, les boulangers donneront, conformément au tarif, 39 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine, à partir de lundi, 11 mai.

Les pains de seconde qualité ou de trois pour 10 cents peseront vingt cinq pour cent en sus, c'est à dire 48¾ onces.

9 mai. E. MONTEGUT, Maire.

EN magasin et à vendre par le soussigné
150 barriques vin rouge différentes qualités.
30 barils vin blanc vieux Sauterne.
250 do vieux whiskey.
1 pipe genièvre imitation Hollande.
50 paniers champagne différentes qualités.
500 caisses vin rouge St. Estephe.
75 do vieux vin rouge Gruau La Rose.
150 do do do Lafitte.
75 do do do Margaux.
35 do do do Latour et Haut Brion.
3,000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile.
2,500 do do petits pois.
300 do do cèpes à l'huile et champignons au naturel.
300 do do truffes du Perigord.
200 do do pâtes truffes.
100 caisses vin rouge Chambertin.
30 do Hermitage blanc.
30 paniers guignolet.
25 caisses cerises à l'eau de vie.
30 paniers huile d'olive, marque Plagniol.
50,000 bouchons fins.
10,000 do do à damejeannes.
9 mai CHARLES DUFOUR, 11 Conti.

INSTITUTRICE.
UNE dame d'une longue expérience dans l'enseignement, désire se placer avec une famille demeurant à la campagne. Elle montre les langues Anglaise, Française et Italienne, le piano et toutes les branches essentielles à former une éducation à la fois solide et brillante. Les renseignements les plus satisfaisants seront donnés par les familles avec lesquelles elle a demeuré.
S'adresser à la poste de Lafayette, Nouvelle-Orléans.
9 mai—3

ABSYNTHE—40 caisses véritable absynthe Suisse marque de Dubied père et fils, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
9 m 17 et 19 St Louis

SARDINES—En boites et demi boites, des marques de Canois, Colsee & Martin, et Philippe & Canaud, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
9 m 17 & 19, St Louis.

BOUTEILLES—En paniers de 150 bouteilles, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
17 & 19 St Louis

VINS en caisses—20 caisses St. Julien, 20 do Château Latour, 15 do Château Lafitte, 25 do Château Léoville, 25 do Château Lafitte supérieur, 30 do vin blanc Château Yquem, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
9 m 17 et 19 St Louis

AVOINES—3000 boisseaux en grenier, à vendre, à bord du chaland, par RICKER & PEARSON,
62, Camp.

CIGARES HAVANE—Un grand assortiment à vendre par J M CABALLERO,
9 mai 22, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, Jaune et Brun, en magasin et à vendre par J CABALLERO,
22 Vieille Levée

TOILES et linons—Les soussignés offrent à vendre à des prix raisonnables, des toiles supérieures 4/4 et 7/8 en paquets et demi-paquets. Aussi des linons 7/8 à 5/4.
VANCE & LEPPER 24 Bienville

LINON à moustiquaires—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages, quelques balles de linon écru à moustiquaires. VANCE & LEPPER,
24 Bienville

PORTER de Londres et bierre—Article supérieur, en boucauts contenant des pintes et 1/2 de pintes.
VANCE & LEPPER, 24 Bienville

CHANVRE et Corde—100 balles chanvre et 600 rouleaux corde, en débarquement du vapeur Washington, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.,
8 mai 79, Tchoupitoulas

TRAITES sur Boston—A vendre par
RICKER & PEARSON
8 mai 62, Camp.

CHANDELLES—100 caisses en débarquement du vapeur James Madison et à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
8 mai 79, Tchoupitoulas

MAIS—1956 sacs en débarquement du vapeur Clinton, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
8 mai 93, Commune

BLE—19 barils en débarquement du vapeur Convoy, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
8 mai 79, Tchoupitoulas

HUILE de saindoux—12 barils, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
8 mai 79, Tchoupitoulas

MAIS—2,009 sacs en débarquement du vapeur Convoy et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
8 mai 79, Tchoupitoulas

POUDRE à canon—D'Eden Park, en barillets, demi et quarts de barillets, garantie l'égale des marques favorites, en vente chez les soussignés, pour clore une facture. REYNAUD, CUCULLU & Co.
8 mai 34, Tchoupitoulas

CUIR A SEMELLES—15 rouleaux en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.,
8 mai 34 Tchoupitoulas

CAFE—400 sacs fin vert, de la Havane, en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
8 mai 34 Tchoupitoulas

COTONNADES—200 aunes cotonnade des Attakapas, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
8 mai 34 Tchoupitoulas

CIGARES DE LA HAVANE—Des meilleures marques et de qualité supérieure, en magasin et à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
8 mai 34 Tchoupitoulas

WHISKEY de riz—20 barils vieux à vendre par
RAYNAUD, CUCULLU & Co.
8 mai 34, Tchoupitoulas

INDIGO—14 surons de Guatemala, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26, Vieille Levée

AMIDON—40 barils de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—400 milliers marques assorties à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26 Vieille Levée

CAFE DE RIO et Java—1000 sacs à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, jaune et brun, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26 Vieille Levée

TABAC—700 balles Cube et Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre en magasin par
TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26 Vieille Levée

AMANDES—60 caisses amandes sans coques, en magasin et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
8 mai 26, Vieille Levée

EN débarquement du navire Floridian, de Bordeaux:—
5 petits boucauts fil à seine, qualité supérieure, d'importations antérieures,
60 barriques excellent vin rouge de Bordeaux 1844, 50 barriques vieux vin rouge Médoc, liqueurs, Curaçao, prunes, cerises à l'eau de vie, sardines à l'huile, boîtes et demi boîtes, amandes en coques, en damejeannes, bouchons, vieux vin de Médoc en caisses, fil à voiles en grosses et petites pelotes, lignes assorties, fil à coudre pour balle de coton, quelques damejeannes de très vieux Cognac. Le tout à prix réduits, pour clore des consignations.
7 mai—15 V. ROUMAGE, 67, St. Louis

100 Barriques vin de Marseille, Bergasse.
200 paniers huile fraîche en bouteilles et demi bouteilles, Plagniol,
100 caisses salaisons, câpres, olives, cornichons et anchois,
35 caisses savon de Marseille,
65 caisses vermicelli et macaroni, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
7 mai 11 et 15 St. Louis

EAU DE SELTZ naturelle—10 paniers de 50 cruchons reçus directement des sources, et à vendre par
LOREILHE & Co.
7 mai Encoig. Royale et Douane.

VIN de Bordeaux—40 barriques St Emilion, pour l'usage des familles, soutiré et prêt à être mis en bouteilles, à vendre par LOREILHE & Co.
7 mai Encoig. Royale et Douane.

20 CAISSES Sardines de Nantes en boîtes et demi boîtes;
2 boucauts fil à voile;
70 caisses eau de fleur d'oranger triple, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
7 mai 11 & 15, St Louis.

30 BARRIQUES vin de Bordeaux, Merman, qualité supérieure;
34 do do Leoville, Ch Lafitte, Ch Margaux, Pauillac Médoc; 130 do do Ste Estephe, St Julien, Montferrand, &c.;
15 demi do du Pauillac, Médoc et St Emilion;
25 bls vin blanc Bordeaux, Sauterne, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
7 mai 11 & 15, St Louis.

MIEL d'abeille, 6 bls 1re qualité, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
7 mai 11 & 15, St Louis.

A LOUER—UN NEGRE parfait palfrenier. S'adresser à A. CHIAPELLA, notaire,
6 mai—6 Passage de la Bourse

TABAC—En feuilles de la Havane, Vuelta de Abajo, pour tripes et capes, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée

CAFE DE LA HAVANE—60 sacs café fin vert, en débarquement du brick T. Street et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée

BOUCHONS de différentes qualités, à vendre à bas prix par RAYMOND CAHUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—[illegible] à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
34 Vieille Levée

SUCRE de la Havane—[illegible]
RAYMOND CAHUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée

J. F. GUION, W. [illegible]
GUION & Co.
Encoignure St. Charles et Canal, Nle. Orléans.
(ENTREPOT, No. 19, [illegible])
Importeurs
De marchandises anglaises, françaises, allemandes, turques et chinoises.
Beaux Articles de Fantaisie.
Coutellerie, Eventails, Boites et [illegible], Nécessaires de toilette, Accordeons, Cannes, Ombrelles, Peignes, Brosses, Parfumerie, Bourses, Plumes et Crayons en or, &c. &c. &c. le tout en gros et en détail.
OBJETS A L'USAGE DE CORPS, POUR HOMMES.
Chemises, Caleçons, Chaussettes, Bretelles, Echarpes, Cols, Cravates, &c. &c. &c.
5 mai—1m

A VENDRE.
UNE négresse d'environ trente ans, et depuis vingt ans dans le pays, parlant l'anglais et le français. Elle est excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et marchande. Elle est vendue comme excellent sujet, ayant toujours été très fidèle à ses maîtres. Pour les conditions, s'adresser au No. 2, Vieille Levée, face à la douane.
5 mai—5

BON MARCHÉ AU COMPTANT.
No. 36, rue Ste. Anne, entre Levée et Condé.
P. ALEXANDRE LANAUZE, importeur et détaillant en quincaillerie, fer, clous forgés et [illegible] outils et matériaux pour charpentiers, entrepreneurs, couleurs, huiles, verre à vitres, cordages, outils de menuisier et de charpentier de navire, outils de Congers. Watts, de Cincinnati, de Cooper, &c.
5 mai—1m No. 36 rue Ste Anne

LE public est prévenu de ne point négocier un certificat de dépôt de la Banque des Mechanics & Traders en faveur de John Reardon, en date du 1 juillet 1845, No. 766, pour la somme de trois cent trente-deux piastres. Le dit certificat ayant été perdu ou volé le paiement en a été arrêté à la banque.
La personne qui aurait trouvé le dit certificat est priée de le remettre au Teller de la dite Banque.
5 mai—1s Signé JOHN REARDON.

ON demande un jardinier actif et très entendu, pour gérer une habitation près de la ville; un homme marié conviendrait mieux. Les meilleures garanties seront demandées et les conditions libérales.
S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 5 mai—

GLACES, SORBETS.
COURVOISIER & Co, donnent avis au public qu'aujourd'hui 13 du courant, ils feront l'ouverture du jardin St-Antoine, ou pendant toute la saison ils n'épargneront rien pour justifier le même patronage qui leur a été si libéralement accordé depuis plusieurs années. Les nouvelles dispositions faites à la place St Antoine et qui offrent l'aspect d'un magnifique jardin, sont un attrait de plus offert au public, puisque les dames y trouveront toujours la collection la plus riche et la plus complète des fleurs et des plus rares variétés, ainsi que crêmes à la glace et sorbets à tous parfums préparés avec les plus grands soins. Le public peut compter sur un service qui sera le complément d'un établissement unique en son genre à la Nouvelle-Orléans.
13 avril—6f.

SIROP PECTORAL DE WINER,
POUR la prompte guérison des rhumes, de la toux, de l'asthme et des crachements de sang, de la coqueluche, du croupe, de la consomption, pleurésie, enrouement, douleurs et aigreurs de l'estomac et affections des poumons—Des BRONCHITES, maladie qui enlève des milliers d'individus, sous le nom fictif de "consomption". Les symptômes ordinaires de cette maladie (les bronchites) sont la toux, plaies aux poumons ou à la gorge, enrouement, difficulté dans la respiration, l'asthme, la fièvre hectique, crachement de flegme ou de matière, et quelquefois de sang.
Préparé par John Winer & Co. 83, Maiden Lane, New York, seuls propriétaires aux Etats-Unis, et en vente par
BERTRAND & BINS,
Agents à la Nouvelle-Orléans, encoignure Royale et Bienville.
8 av

ENCYCLOPEDIE METHODIQUE.
A VENDRE, un superbe exemplaire de cet ouvrage composé de 164 volumes de texte et de 31 volumes de planches, en tout 215 volumes in-4o et grand in-4o, parfaitement relié en veau.
Cet ouvrage rare et d'un grand prix peut être obtenu à un très grand rabais en s'adressant de suite à la librairie de LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne. 1mai

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le soussigné informe le public qu'il a transporté son domicile à l'encoignure des rues Conti et Vieille Levée, où il tient constamment, un assortiment d'habillemens confectionnés à New-York, de chapeaux, bottes et souliers, qu'il vendra à très bon marché.
2 mai JOHN BELLOW Jr.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHEMISES FRANÇAISES.
No. 100, rue Royale, en face de la Banque de l'Etat de la Louisiane.
MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transférer du No. 77 rue St. Louis, au No. 100, rue Royale, son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le fini que par la célérité de son travail, obtenir la continuation de leur pratique. Elle s'occupe toujours des broderies, dites lingeries.
Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties pour un et l'autre genre de travail. 30 av

CHARBON A VENDRE EN GROS.
DEUX chargements de chalands, ou 2000 barils de bon charbon bitumeux, à vendre par chargement des chalands sont actuellement amarrés au Fruport, et le charbon sera délivré aux acheteurs à la ville de la Nouvelle Orléans, ou au bas de la côte, si l'on préfère. Le paiement sur les lieux ou par la poste de la Nouvelle-Orléans, pour plus ample informé, s'adresser à William McIlean, au Commercial Hotel, encoignure des rues Girod et Nouvelle-Levée.
29 av

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Floridian, de Bordeaux:
50 caisses cerises, prunes et abricots à l'eau-de-vie,
25 paniers guignolet d'Angers,
4 caisses truffes pures du Périgord,
7 caisses pâtes truffés, et autres conserves,
6 caveaux fromage de Gruyère,
6 do fromage de Hollande pâte grasse.
LOREILHE & Co,
29 av Encoig. Royale et Douane

A VENDRE en débarquement du navire Mozart, de Marseille—30 paniers de 12 bouteilles vides;
10 caisses eau verte superfine;
10 caisses marasquin supérieur.
LOREILHE & Co,
Encoig. Royale et Douane

AVIS—Les personnes ayant des propriétés situées dans les limites de la 2me Municipalité, sont prévenues que le collecte des taxes sur propriétés foncières et sur les personnes pour l'année 1845, commencera le lundi prochain.
9 av—1m J. F. DUGARRY, Trésorier.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Floridian, de Bordeaux:
25 barriques vin rouge, Ambes;
25 do do Montferrand;
4 demi do do du Pauillac, 1841;
16 do vin blanc, Sauterne;
6 futailles eau de vie de cognac, fine champagne,
45 caisses eaux de vie,
4 do de 12 flacons, prunes sèches;
4 do de 12 boîtes transparentes.
1 mai EDOUARD LABORDE, 26 St Louis.

IMPORTATION DES VINS DE MADERE,
DE NEWTON, GORDON & Co.
LE soussigné ayant été nommé [illegible] agent de cette [illegible] ancienne et bien connue, [illegible] à envoyer ses ordres vers [illegible] [illegible] leurs orders des meilleures marques de [illegible] services pour faire venir [illegible] barriques, [illegible] Sercial, Tinta et Bourgogne, [illegible] vieux et extra vieux, de manière à ce qu'ils arrivent dans le courant de septembre prochain.
Les marchands, les connaisseurs et autres, qui désirent avoir de ces vins, sont respectueusement priés de s'adresser à lui.
Pour les conditions s'adresser à son bureau, rue du Camp, No 47, au premier.
16 av—30 ARTHUR C. WAUGH.

AVIS—Le collecteur des taxes d'Etat, pour la paroisse de Jefferson, notifie par le présent, toutes personnes résidant ou non dans la dite paroisse, qui ont des taxes d'Etat à payer, que les dites taxes pour l'année 1845, sont dues et payables au bureau du shérif à la maison de la Cour de Paroisse dans la ville de Lafayette. Le bureau est ouvert de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
Paroisse Jefferson, 15 avril 1846.
D. S. DEWEES,
17 av—1m. Shérif et Collecteur.

MARCHANDISES NOUVELLES.
C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres encoignure de la rue de la Douane, vient de recevoir un nouvel assortiment de marchandises de modes, parmi lesquels se trouvent:
5 caisses barège crêpe, différens modes et prix,
2 do superbe mousseline d'Orléans,
4 do Ginga, nouveaux dessins,
1 do batiste linon,
1 do Ginga organdi, à raie satinée,
2 do organdi mousseline et linon,
5 do chales barège, nouveaux dessins,
10 do Echarpe barège de toutes couleurs,
1 do do do blanc pur,
2 do mousseline batiste et jaconat suisse,
2 do de à carreaux écossais et à raies.
Aussi—Quelques robes barèges, extra fin, et barège pur, ramidal de Canton, dernier style de Paris. Les marchandises ci-dessus sont des meilleures qualités et seront vendues à un faible profit.
24 av

FARINE—510 barils farine superfine, en débarquement du steamer Superb, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
5 mai 79, Tchoupitoulas

FROMENT—3000 boisseaux froment en barils, à vendre par RICKER & PEARSON,
5 mai 62 Camp

MAIS—1000 boisseaux mais jaune, en sacs; 1000 do mais mélangé, en sacs; 3000 d[illegible] mais blanc en grenier, en débarquement de chalands, à vendre par
5 mai RICKER & PEARSON, 62 Camp

CHEMISES HICKORY—3 caisses, 120 douzaines chaque, à vendre par FROST & Co,
16 Magasine

DEMI-BAS EN LAINE—130 douzaines, à vendre par
5 mai FROST & Co, 16 Magasine

NATTES DE CANTON—Unies et à carreaux, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
5 mai 40 Commune

VINAIGRE BLANC DE L'OUEST—35 quarts barriques à vendre par HARROD, DARLING & Co,
5 mai 40 Commune

POST-NOTES et coupons de la Banque des Citoyens, à vendre par WYLIE & BOANA,
5 mai 30 Bienville

Mme FRYER,
Encoignure des rues Bienville et Royale.
REÇOIT par le navire Elisabeth, venant du Havre, un bel assortiment de jaconats, mousselines et organdis grande nouveauté, aussi des batistes d'Ecosse, batiste de soie, etc. etc. Mme F. reçoit encore des chapeaux de paille en tout genre. Elle en fera l'ouverture dans le courant de la semaine.
27 mars

VENTE PAR LIQUIDATION.
RUE CONTI, 32, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.
G. THOMAS a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vend ses marchandises au-dessous du prix coûtant de France.
5 mai—30

DIVERS.—4 barils Cassis; 15 caisses vin du Rhin; 1 caisse moutarde française; noir animal en poudre; 5 barils vieux cognac 1810 et 1800, à vendre par
Th. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15 [illegible] rue de la Douane.

CHAPEAUX—8 caisses chapeaux, feutres, noirs et gris castor et chapeaux de soie, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15 [illegible] de la Douane.

F. T. BOURGES, [illegible], Conti, No. 26. Tient son cabinet ouvert de 8 à 4 [illegible] jusqu'à 4 heures du soir.

WILLIAM DAVIS, [illegible]
[illegible] Canal, Nouvelle-Orléans [illegible]

L[illegible]
[illegible]

V[illegible]
[illegible] 12 av